



**MAIRIE DE
TOULOUSE**
www.toulouse.fr

Toulouse, le 2 Septembre 2019

Emilion ESNAULT
Maire de Quartier 5.1
Pont des Demoiselles – Ormeau - Montaudran -
La Terrasse - Malepère

Conseiller Délégué en charge
de l'éclairage public

Vice-Président de Toulouse Métropole
en charge de la propreté

☎ 05.67.73.83.32
emilion.esnault@mairie-toulouse.fr

**Information à l'attention des riverains
du chemin Payssat, des rues Alençon,
Armentières, Santos Dumont, Vanier,
Codos, Bajac, Delmotte et impasse Gimié.
Plan de circulation**

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la prochaine ouverture de la trémie Payssat et du prolongement du chemin Payssat sur sa partie industrielle, certains d'entre vous avaient attiré mon attention au sujet de la circulation chemin Payssat, de la circulation et du stationnement dans les rues environnantes (Armentières, Alençon, Santos Dumont, Bajac, etc), au sujet du trafic d'opportunité qui s'effectue dans des rues de desserte du quartier, ou encore du transit de poids lourds.

L'engagement de la Mairie de Toulouse et de Toulouse Métropole, sur ce sujet, est très clair : prendre des mesures de circulation concrètes pour l'ouverture de la trémie, permettant

- ◆ de maîtriser le flux de circulation,
- ◆ d'apaiser la vitesse et la circulation dans ces voies de desserte de quartier,
- ◆ de favoriser les modes doux de déplacement
- ◆ de maintenir et améliorer les liaisons piétonnes / cycles inter quartier
- ◆ de développer les transports en commun (arrivée des linéos 7 et 8)

Dès 2017, nous avons eu plusieurs réunions de travail avec Monsieur DELORME, porteur du projet citoyen Oxygène Payssat 2020 (POP 2020) et les représentants du Comité de Quartier Ormeau Montaudran en présence des services techniques concernés.

Pour votre parfaite information je rappelle ci-dessous, les objectifs portés par le projet POP 2020 et les propositions du Comité de Quartier Ormeau Montaudran en réunion publique ou en Mairie.

Objectifs portés par le projet citoyen POP 2020 :

- Maintenir le trafic automobile à l'ouverture de la trémie Payssat au niveau de 2017 dans le quartier.
- Ne pas provoquer de transfert du flux d'une rue vers l'autre.
- Favoriser l'usage des modes doux dans le quartier.
- Pénaliser le moins possible les déplacements automobiles des habitants.
- Limiter la vitesse des véhicules circulant dans les rues du quartier.
- Entamer la réduction du trafic automobile de transit.

Propositions formulées par les représentants du Comité de Quartier Ormeau Montaudran :

- Chemin Payssat : sens unique descendant - de la route de Revel vers la rue Gonin.
- Rue Lécivain : sens unique – circulation du chemin Payssat vers le chemin Carrosse.
- Secteur Armentières : demande de mise en sens unique - circulation sortante pour le tronçon débouchant sur la route de Revel, d'une boucle interne à sens unique à l'intérieur du quartier pour régler les problèmes de croisement et demande d'organiser le stationnement.

Devant l'importance des enjeux pour la vie quotidienne des riverains, et devant la complexité du sujet abordé (multiplicité des hypothèses, contraintes techniques, imbrication des sujets...), notre Collectivité a souhaité que la décision concernant le futur plan de circulation devant répondre aux enjeux et objectifs récapitulés ici, soit prise après une séance de travail, de partage des contraintes et opportunités, et d'échanges directs avec les riverains.

Le jeudi 4 juillet 2019 à 19h, une réunion s'est tenue sur site, dans les locaux de l'ASCM (Association Sportive et Culturelle de Montaudran) 3, impasse Genin, en présence des services métropolitains, du porteur de projet POP 2020 et du Comité de Quartier, réunion à laquelle tous les riverains avaient été invités à participer.

L'objectif de cette réunion était de vous présenter le contexte actuel et futur, la restitution des temps de travail cités ci-dessus, d'avoir avec vous tous un temps d'échanges totalement libre sous forme d'ateliers et de prendre à la fin de celle-ci, **une décision commune qui devra être opérationnelle à l'ouverture de la trémie.**

Je tiens à remercier personnellement toutes les personnes qui sont venues, représentatives des différentes rues concernées, et qui ont participé activement à cette longue réunion de travail, dans un esprit très constructif. Tous les sujets, enjeux, contraintes, propositions ont ainsi pu être abordés et partagés collectivement.

Vous voudrez bien trouver ci-après les conclusions opérationnelles qui ont été prises en séance :

Chemin Payssat :

Le Chemin Payssat sera mis en sens unique. Les voitures circuleront dans le sens descendant, de la route de Revel vers la rue Gonin et un couloir bus sera matérialisé dans le sens remontant, c'est à dire de la rue Gonin vers la route de Revel.

Un bilan de cette décision sera effectué sous un délai de 18 à 24 mois après l'ouverture de la trémie Payssat.

Rue Lécrivain :

Sur proposition de la Collectivité, la portion de la rue Lécrivain, entre la rue Bajac et le chemin Payssat, sera remise à double sens pour limiter les contraintes d'accès des riverains et la circulation rue Bajac.

Le reste de la rue demeurera à sens unique (sens actuel) entre la rue Bajac et le chemin Carrosse.

N.B. : le délai de mise en œuvre du double sens entre la rue Bajac et le Chemin Carrosse dépendra de l'avancement des travaux de la clinique Saint-Exupéry.

Rue Bajac :

Il a été signalé qu'il y avait des difficultés pour sortir de la rue Bajac en tourne à gauche sur la route de Revel aux heures de points. Une étude technique est donc lancée sur ce sujet.

Rues Armentières - Alençon - Santos Dumont :

La mise en sens unique descendant du chemin Payssat protège à elle seule les rues Armentières, Alençon et Santos Dumont, du trafic de transit.

L'analyse de la Collectivité montre qu'il n'est pas utile de rajouter une contrainte supplémentaire en mettant ces rues en sens unique. Le double sens sera maintenu dans ces rues pour limiter les contraintes d'accès des riverains qui y habitent.

Des dispositifs pour la maîtrise des vitesses et la sécurisation des deux virages seront mises en œuvre. Ceux-ci seront abordés ensemble lors d'un diagnostic en marchant, sur site. Après décision, ils seront réalisés très rapidement.

Autre demande ponctuelle :

Implantation d'une station vélo Toulouse rue d'Armentières / route de Revel.

Avec les mesures citées ci-dessus, le trafic poids lourds et la circulation de transit à partir de l'échangeur de Lespinet, seront dirigés vers des axes adaptés (par exemple, l'avenue Didier Daurat, la rue Védrines) et les rues en cours de réalisation au niveau de la ZAC Montaudran, le long du périphérique.

Les objectifs des différents groupe de travail devraient être atteints par la prise de ces mesures. Par ailleurs ces mesures, permettant la tranquillité, ont été pensées de manière à minimiser les contraintes appliquées aux riverains eux-mêmes. C'est pour cette dernière raison que la Ville de Toulouse et la Métropole ont proposé la remise en double sens de la portion Payssat/Bajac de la rue Lécrivain, ou encore de maintenir le double sens dans les rues intérieures du quartier.

Pour votre parfaite information, les travaux de la trémie Payssat se poursuivent pour une ouverture au printemps 2020. Ces travaux vont maintenant intervenir sur l'espace public à compter du 9 septembre prochain et vont impacter le carrefour Védrines / Payssat / Gonin. Il s'agit de raccorder la trémie au réseau routier par l'aménagement de ce carrefour qui sera équipé de feux tricolores.

Ce carrefour sera configuré dès à présent en cohérence avec la décision prise lors de la réunion du 4 juillet. **A l'issue de ces travaux qui débutent le 9 septembre, la décision prise collectivement sera applicable.**

Par ailleurs, à partir du 9 septembre, les travaux intervenant sur la voirie nous amènent à prendre des mesures de limitation de la circulation à un seul sens entre Payssat et Gonin sur la zone de ce carrefour. Aussi, en cohérence avec la décision précitée, le chemin Payssat ne sera plus accessible depuis les rues Gonin et Védrines et il sera toujours possible d'accéder à la rue Gonin depuis le chemin Payssat.

Je tenais à vous faire part personnellement par ce courrier des conclusions de la réunion qui s'est tenue le 4 juillet dernier.

Je profite de ce courrier pour renouveler mes remerciements aux personnes présentes et à leur participation constructive.

Enfin, lors de la réunion, concernant la mise en œuvre concrète de solutions pour maîtriser les vitesses et le stationnement, nous avons convenu de réaliser un diagnostic « en marchant » avec vous, sur site.

Celui ci aura lieu fin du mois de septembre / début octobre, la date précise reste à fixer. Un courrier vous sera adressé sous une quinzaine de jours vous précisant la date retenue, le lieu de rencontre et les modalités. Tout le monde est invité à y participer, les services techniques seront présents et un parcours à pied sera proposé.

Je reste à votre entière disposition pour toute remarque et suggestion sur notre quartier.

C'est effectivement grâce à la participation active et positive de chacun d'entre nous que notre cadre de vie, notre environnement pourront être ainsi améliorés. Je vous assure que je porte une attention toute particulière à toute démarche faite en ce sens.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs *et dévoués*



Emilion ESNault